



PV CC Coppet 4/2013

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2013

Début de la séance : 20h20

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 46 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 9 Conseillers ou Conseillères
Absent : 0 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 29 avril 2013 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Nomination des membres du Bureau pour l'année 2013-2014**
 - **Nomination du Président ;**
 - **Nomination du Vice-Président ;**
 - **Nomination des Scrutateurs ;**
 - **Nomination des Scrutateurs Suppléants.**
5. **Rapport des commissions permanentes des Finances et de Gestion concernant le préavis No 21/2012-2013 relatif aux comptes communaux 2012 ;**
6. **Rapport des commissions permanentes des Finances et de Gestion concernant le préavis No 22/2012-2013 relatif au rapport de Gestion 2012 ;**
7. **Rapport des commissions permanentes des Finances et de Gestion concernant le préavis No 23/2012-2013 relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 757,500.00 pour les travaux de transformation des bâtiments de l'administration communale ;**
8. **Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 24/2012-2013 relatif à une demande de complément budgétaire de CHF 168,000.00 pour la mise en place d'une politique de sécurité pour la Commune de Coppet ;**
9. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
10. **Divers et propositions individuelles.**

1. Approbation du Procès-verbal du 29 avril 2013

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 36

Non : 0

Abst. : 9

Le PV du 29 avril 2013 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Sortie du Conseil

Cette sortie a malheureusement dû être annulée par manque de participants. En effet, pour organiser un cours de sensibilisation au feu, nous aurions dû être un minimum de 30 personnes, ce qui n'a pas été cas.

Forum européen de Coppet

Le Président engage les conseillères/ers à participer nombreux au cycle de conférences proposé par le Forum. De plus, il signale que cette association est à la recherche de membres au sein de son bureau.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Plan Directeur Localisé (PDL) de la gare

Il signale que la séance du 27 juin est annulée et reportée à la rentrée.

PPA en Chaucey

Ce PPA vient d'être signé et concerne la construction d'une fondation d'intérêts publics pour la construction de logements protégés avec la possibilité d'un parking souterrain. Ce terrain, appartenant à Mme Duvillard, est situé à l'entrée du Bourg côté Lausanne. Il sera soumis au Conseil après l'examen des services cantonaux.

M. J.-C. Trotti

Ordures ménagères

La taxe au sac est entrée en vigueur il y a 6 mois et une étude sur l'évolution des ordures est présentée à l'Assemblée. Entre janvier et avril, il apparaît une diminution d'environ 27% des ordures ménagères avec une augmentation d'environ 30% de la déchetterie (sans le bois inerte et les encombrants). En quelques chiffres, cela représente une augmentation d'environ :

- 92% sur l'aluminium
- 42% sur le bois
- 61% sur le carton
- 45% sur le PET
- 34% sur le plastique

Il faut également relever une diminution d'environ :

- 12% sur l'inerte
- 33% sur les capsules de café
- 10% sur les encombrants

Salle communale

Les projets sont arrivés et vont être étudiés. Une information sera faite au Conseil lors d'une prochaine séance.

Mme N. Imesch

Engagement d'un ASP

M. Patrick Bonjour a été engagé au 1^{er} juillet 2013 en remplacement de Mme Estine Mégevand qui quitte la commune.

Mme S. Paratore

ASCOT (Association Scolaire de Terre Sainte)

Un poste à mi-temps de travailleur social de proximité a été budgété et validé par les délégués du Conseil Intercommunal de l'ASCOT. De ce fait, Mme Erika Gavillet a été engagée pour ce poste depuis le 1^{er} mai dernier et ira à la rencontre des jeunes de Terre Sainte de 12 à 25 ans.

HARMOS (harmonisation de la scolarité obligatoire entre les différents cantons suisses)

L'entrée en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire), votée par le peuple vaudois, entre en vigueur cette année à la rentrée scolaire. Il faut noter quelques changements par rapport à la terminologie actuelle :

- Infantines CIN 1 et 2 → 1^{ère} et 2^{ème}, elles resteront mixtes
- 1^{ère} et 2^{ème} prim. CYP 1 → 3^{ème} et 4^{ème}
- 3^{ème} et 4^{ème} prim. CYP 2 → 5^{ème} et 6^{ème}
- 5^{ème} et 6^{ème} prim. CYT → 7^{ème} et 8^{ème}
- 7, 8 et 9^{èmes} → 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}

De plus, les actuels 5^{ème} et 6^{ème} CYT → 7^{ème} et 8^{ème}, redeviennent des années primaires et seront sous la direction de Mme Christine Trolliet, directrice.

Par ailleurs, la classe créée en urgence l'été dernier dans le bâtiment de la Doye pour des élèves du secondaire, est récupérée par le primaire afin de palier à l'augmentation croissante des inscriptions. Il faut relever que cette augmentation touche tous les niveaux de la scolarité et qu'il est nécessaire d'étudier la possibilité d'extension, mission confiée à ARSCO SA (Société Immobilière de l'arrondissement scolaire de Coppet).

Mme I. Naville

Festival de la Cité

Ce festival s'arrêtera à Coppet le 2 juillet prochain et 2 classes participeront à ce projet.

Académie Ménuhin

Le concert de clôture se déroulera le 5 juillet prochain sur l'esplanade Germaine de Stael ou dans la salle communale, selon la météo.

Journal de Coppet

La parution de ce journal est prévue pour la première semaine de juillet.

M. G. Produit

Préavis pour la prochaine séance du 26 août 2013

- demande de crédit pour l'acquisition de 10'995 m² à détacher de la parcelle No 1 de Coppet ;
- modification du Règlement du Service de défense incendie et de secours, de son annexe et de la Convention intercommunale ;
- Programme d'Investissement Régional (PIR).

4. Nomination des membres du Bureau pour l'année 2013-2014

- **Nomination du Président ;**
- **Nomination du Vice-Président ;**
- **Nomination des Scrutateurs ;**
- **Nomination des Scrutateurs Suppléants.**

Nomination du Président

M. B.-J. Reimann, vice-Président, présente M. **Yves Riesen**, Président sortant, qui est seul candidat. Le vote, en accord avec l'Assemblée, se fait par acclamation.

M. Y. Riesen remercie les conseillères et conseillers de leur confiance.

Nomination du Vice-Président

Le Président réélu présente M. **Bruno-Jacques Reimann**, vice-Président actuel, qui est seul candidat. L'élection se fait également par acclamation.

Nomination de 2 Scrutateurs

Les deux scrutatrices actuelles, Mmes **Claire Gavin Bader** et **Mireille Juillard**, se représentent et sont réélues par acclamation.

Nomination de 2 Scrutateurs Suppléants

Les deux scrutateurs suppléants actuels, MM. **Roland-Charles Girod** et **Maurice Neri**, se représentent et sont réélus par acclamation.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance accordée au bureau, ainsi que les membres dudit bureau pour leur travail.

5. Rapport des commissions permanentes des Finances et de Gestion concernant le préavis No 03/2011-2012 relatif aux comptes communaux 2011

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. Eric Charlot-Valdieu, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée pour les postes 1 – *charges et revenus* et 2 - *charges*, l'assemblée procède au vote de ces postes.

1. Administration générale - charges

1. Administration générale	CHF 4,621,368.42	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

1. Administration générale - revenus

1. Administration générale	CHF 1,751,243.51	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - charges

2. Finances	CHF 8,191,292.60	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - revenus

M. F. Keller, compte 210.422 et 210.329 : pour quelle raison les montants budgétés sont-ils si peu élevés ?

M. G. Produit : ces postes dépendent du caractère aléatoire des paiements des citoyens. Il n'y a aucun moyen de prévision, ce sont des montants symboliques.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 2.

2. Finances	CHF 23,144,610.67	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

La parole n'étant pas demandée pour les postes 3 à 8, l'assemblée procède au vote de ces postes.

3. Domaines et bâtiments - charges

3. Domaines et Bâtiments	CHF 205,974.57	Oui : 45	Non : 0	Abstentions : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	-----------------

3. Domaines et bâtiments - revenus

3. Domaines et bâtiments	CHF 501,319.85	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - charges

4. Travaux	CHF 1,970,592.35	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - revenus

4. Travaux	CHF 1,081,960.73	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - charges

5. Instruction publ. et cultes	CHF 1,911,380.35	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - revenus

5. Instruction publ. et culte	CHF 336,267.00	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	----------------	----------	---------	----------------

6. Police - charges

6. Police	CHF 1,262,393.62	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

6. Police - revenus

6. Police	CHF 716,476.88	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
-----------	----------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - charges

7. Sécurité sociale	CHF 9,551,798.05	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - revenus

7. Sécurité sociale	CHF 183,108.25	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------	----------	---------	----------------

8. Services industriels - charges

8. Services industriels	CHF 1,009.15	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------	--------------	----------	---------	----------------

8. Services industriels - revenus

8. Services industriels	CHF 1,009.15	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------	--------------	----------	---------	----------------

Total des charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *charges* et des *revenus*.

Total des charges	CHF 27,715,809.11	Oui : 45	Non : 0	Abstentions : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	-----------------

Total des revenus

Total des revenus	CHF 27,715,996.04	Oui : 45	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	----------------

Ensemble des comptes 2012

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote de l'ensemble du préavis.

Total des charges	CHF 27,715,809.11
Total des revenus	CHF 27,715,996.04

Excédent de revenus	CHF 186.93	Oui : 45	Non : 0	Abstentions : 0
---------------------	------------	----------	---------	-----------------

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Les comptes pour l'année 2012 sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée à la Municipalité.

Une pause est proposée et la séance reprend à 21h05.

M. G. Produit tient à remercier l'Assemblée pour sa confiance et la commission des Finances pour ses analyses pointues et constructives.

6. Rapport des commissions permanentes des Finances et de Gestion concernant le préavis No 22/2012-2013 relatif au rapport de Gestion 2012

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. J.-L. Manoury, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme S. Baltzer : aucune mention n'est faite concernant les délégués auprès du Conseil Régional et il en va de même pour le postulat voté le 12 novembre dernier.

Le Président : il s'agit d'une délégation de la Commune auprès d'un organisme qui a son propre système de gestion. Coppet n'a pas à répondre de la gestion d'un Conseil Intercommunal (pour exemple : Ajet, Ascot ou Sitse).

Mme S. Baltzer : les autres délégations sont mentionnées, ce qui n'est pas le cas des délégués au Conseil Régional. Elle aimerait que le rapport de gestion soit modifié en ce sens.

M. G. Produit : c'est effectivement une erreur, mais le rapport ne peut pas être modifié. Afin de palier à cette omission, les membres sont cités ci-dessous :

Délégués au Conseil Régional

Mme Sophia Baltzer

Mme Amélie Cherbuin

M. Eric Charlot-Valdieu (suppléant)

Mme Josyane Noverraz (suppléante)

Mme S. Baltzer : qu'en est-il de la mention pour le postulat ?

M. G. Produit : il s'agit du rapport de gestion sur l'activité municipale et seuls les préavis sont recensés, mais renseignement sera pris pour les prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 45

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 22/2012-2013 relatif au rapport de Gestion 2012, est accepté à l'unanimité.

7. Rapport des commissions permanentes des Finances et de Gestion concernant le préavis No 23/2012-2013 relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 757,500.00 pour les travaux de transformation des bâtiments de l'administration communale

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, J.-L. Manoury, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 1

Abst. : 1

Le préavis No 23/2012-2013 relatif à la demande de crédit complémentaire de CHF 757,500.00 pour les travaux de transformation des bâtiments de l'administration communale, est accepté.

M. J.-C. Trotti remercie l'assemblée pour la confiance accordée à la Municipalité et prend note des remarques faites par la commission des Finances dans les conclusions de son rapport très détaillé.

8. Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 24/2012-2013 relatif à une demande de complément budgétaire de CHF 168,000.00 pour la mise en place d'une politique de sécurité pour la Commune de Coppet

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, M. A. Maillard, lit les conclusions du rapport qui propose de refuser ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Mme T. Moreillon : après lecture de ce rapport, elle est choquée par les remarques et estime que cela aurait pu être présenté d'une autre manière.

Mme N. Imesch, au nom de la Municipalité, tient à répondre à quelques attaques figurant dans le rapport :

Concernant le titre du préavis qui est incorrect selon la commission, celui-ci a été intitulé de la sorte car, selon la Municipalité, la sécurité passe par l'engagement de deux ASP, dont un par la commune de Founex, qui pourront être sur le terrain et faire appliquer l'ensemble des règlements communaux. La mission de la société de surveillance permettra d'accroître une présence sur le terrain à des heures et des lieux différents.

Concernant le grand débat sur la sécurité, il ne semble pas que la Municipalité l'ait promis, mais elle avait plutôt souligné qu'elle viendrait avec des propositions.

Concernant les mesures ponctuelles et sans cohérence, ces mesures sont justement ce qui est déjà appliqué et qui seront renforcées. D'autres communes avoisinantes les pratiquent déjà.

Concernant la création d'une police municipale, ce sujet est discuté lors des séances de la commission de Police que préside notre commune. Elle rappelle qu'une étude a été faite il y a une dizaine d'années et les montants avancés s'élevaient à plusieurs millions.

Concernant le budget des ASP, l'ensemble des frais ont été pris en compte et la commune de Founex s'est engagée à en payer le 50%. Par ailleurs, l'ASP déjà engagé remplacera Mme E. Mégevand et ce poste a été budgété.

Mme L. Bory : est-ce que les ASP feront des rondes à toutes les heures du jour et de la nuit ?

Mme N. Imesch : les ASP travailleront avec des horaires normaux du lundi au vendredi et également pour d'autres besoins à la demande. La société de surveillance fera des contrôles à d'autres moments et auront des missions spécifiques.

M. A. Maillard : il prend la responsabilité du rapport et il n'a pas eu l'intention d'attaquer la Municipalité. Toutefois, il relève qu'il manque une analyse sur les risques globaux et, concernant la société de surveillance, celle-ci n'aura la possibilité que de surveiller des objets ou des bâtiments, mais ne pourra pas contrôler les personnes.

M. G. Produit : il tient à signaler qu'aucun membre de la Municipalité ne s'est senti attaqué. Il revient sur le travail d'analyse de la commission qui estime qu'il manque à la Municipalité une vision d'ensemble.

Comme rappelé par Mme N. Imesch, le concept d'une police municipale avait déjà été évoqué, à deux reprises, il y a quelques années, mais cela a été refusé car trop coûteux. Ensuite, le canton s'est engagé à fournir ce type de service, mais cela n'a pas duré et il a proposé un contrat de prestations qui a également été abandonné. Bien que Nyon ait organisé une police municipale avec les communes riveraines, ce service ne peut pas être étendu sur nos communes. Pour que Terre Sainte puisse créer une telle structure, elle devrait avoir un budget d'environ CHF 8 millions et n'aurait que CHF 3,8 millions à disposition.

Ce préavis est une alternative à ce que l'État devrait offrir. Il propose deux ASP qui peuvent se compléter et une société de surveillance qui peut intervenir 24h s/24h. Bien que celle-ci ne puisse pas contrôler les personnes, elle pourra les interpeller jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie.

M. F. Keller : quelles sont les qualifications requises pour ce poste ?

Mme N. Imesch : pour être engagé en tant que ASP, il faut une formation de 4 mois à Savatan. Notre commune a choisi un ancien policier qui n'a pas besoin de cette formation.

M. M. Gada : étant donné que ce projet ne nous exonère pas des 2ct d'impôts, il aimerait que la Municipalité réfléchisse, avec les communes avoisinantes, sur le budget d'une police municipale, au lieu de prendre une solution dans l'urgence. De plus, il faudrait contacter le canton afin qu'il prenne ses responsabilités.

Mme N. Imesch : des discussions ont eu lieu durant plus d'une année avec les autres communes pour la création d'ASP en commun. Certaines communes ont préféré s'organiser de leur côté et la commission de Police a décidé de ne pas poursuivre ce projet pour le moment.

Mme L. Volant : est-ce que la commune n'avait pas déjà engagé une société de sécurité il y a quelques années ?

Mme N. Imesch : uniquement pour des mandats ponctuels. Elle rappelle, que le budget 2013 des sociétés de sécurité a été fortement augmenté afin d'élargir la surveillance.

Mme M. Juillard : comme M. M. Gada le proposait, il faudrait contacter le canton afin de trouver une solution puisque nous payons 2ct d'impôts pour notre sécurité.

M. G. Produit : cet impôt est identique sur tout le territoire, mais les forces policières ne sont pas réparties de la même manière. La commune a écrit au canton à ce sujet et une réponse polie a été faite. Ce courrier mentionnait que la police faisait ce qu'il fallait et qu'elle était là en cas de besoin. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

M. J.-C. Trotti : il reconnaît que l'aspect financier est important, mais il faut constater qu'il n'est actuellement pas possible d'appliquer les règlements communaux mis en place. Il demande de soutenir ce préavis.

M. A. Maillard : il revient sur l'intervention du Syndic et il pense que les personnes qui sont réticentes à ce préavis ne désirent pas que la Municipalité fasse moins, mais qu'elle fasse plus et mieux. Concernant l'intervention de M. J.-C. Trotti, il semble que ses préoccupations soient moins sécuritaires que la bonne application des règles administratives.

Mme A. Cherbuin : elle explique qu'au niveau du canton, les mêmes problèmes se posent. En effet, tout le monde veut plus de sécurité, mais au moment où le Conseil d'Etat vient avec une proposition, le projet est estimé trop cher. C'est exactement le même cas de figure au niveau de notre commune et si nous voulons faire mieux que le canton, il faut accepter ce préavis pour évoluer.

Mme B. Fauran : elle estime qu'il faut recentrer le débat, ce qui est le thème principal de ce préavis :

- notre commune est plus exposée à cause de la gare ;
- il n'y a pas uniquement des problèmes de stationnement, l'insécurité et les incivilités sont des difficultés qui ne vont pas s'arranger avec le temps ;
- il faudrait prévoir un plan d'action avec des stratégies car des plans d'urgence ne suffisent pas.

Mme L. Bory : pour elle le préavis n'est pas clair et elle demande des compléments d'information sur les engagements prévus.

Mme N. Imesch : la personne engagée au 1^{er} juillet remplacera l'ASP qui quitte la commune et qui était à 40% jusqu'en décembre 2012. Ensuite elle a continué son mandat, mais sur base d'un tarif horaire, ce qui a représenté un coût moins élevé. Dans le budget 2013, ce poste a été évalué à 60% et avec la différence de salaire de notre ASP actuelle, cela devrait couvrir l'engagement à 100% du futur agent. Dans ce préavis, il y a la demande d'un deuxième ASP qui travaillera en binôme avec la commune de Founex et dont les frais relatifs aux deux agents seront divisés en parts égales. Ils pourront ainsi se remplacer lors des vacances.

M. G. Produit : dans ce préavis, la Municipalité a voulu prendre l'ensemble du concept, ce qui représente l'engagement de deux ASP cofinancés par les deux communes, ainsi qu'une charge supplémentaire pour la société de surveillance.

M. M. Gada : il aimerait des précisions sur l'économie fiscale, car lorsque nous cumulons toutes les charges, le montant pourrait avoisiner la somme qui nous permettrait de créer une véritable police municipale.

M. G. Produit : en net, cela représente uniquement 2ct d'impôts récupérables, le solde restant à la charge des communes. Il rappelle que les communes voisines ne désirent pas s'engager dans ce concept.

M. J.-P. Blanchoud : serait-il possible de faire des contrats pour les ASP et la société de surveillance limités dans le temps ?

M. G. Produit : les contrats à durée déterminée sont possibles, mais cela voudrait dire que si un problème se pose avec la personne engagée, il faudrait payer toute la durée. Le contrat proposé est régi selon le code des obligations. De plus, il est très difficile de trouver des candidats car toutes les communes recherchent des ASP.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 26

Non : 9

Abst. : 10

Le préavis 24/2012-2013 relatif à une demande de complément budgétaire de CHF 168,000.00 pour la mise en place d'une politique de sécurité pour la Commune de Coppet, est accepté.

9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 45

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

Mme C. Manoury : pour quelle raison dans les poubelles publiques de la commune, les sacs sont noirs et pas blancs ?

M. J.-C. Trotti : il s'agit de déchets de voirie qui ne peuvent pas être tracés.

Mme C. Gavin : tout d'abord, elle remercie les communes de Coppet et de Founex pour la mise à disposition d'une benne pour les plastiques.

Ensuite, elle aimerait des nouvelles concernant le projet des Toises.

Mme N. Imesch : ce projet est toujours à l'étude, mais c'est un grand dossier et un investissement important.

M. R.-C. Girod : serait-il possible d'améliorer la sécurité devant la maison de ville, car ce passage est très dangereux pour les personnes qui sortent de ce bâtiment ? Il propose l'installation de panneaux fluorescents et l'abaissement des filets.

M. J.-C. Trotti : un miroir a été déjà placé et des spots devraient être installés.

M. A. Maillard : étant donné l'augmentation de la fréquentation de la déchetterie, il aimerait savoir si une étude a été faite sur l'empreinte écologique par rapport au trafic supplémentaire.

M. J.-C. Trotti : en effet, cela crée plus de trafic. Avec la commission du développement, des éco-points vont être étudiés.

M. F. Keller : il relève que certains étiquetages sur les bennes enterrées ne semblent pas corrects. En effet, quelques-unes annoncent 60 litres, alors qu'il n'est pas possible d'introduire des sacs de ce format.

M. J.-C. Trotti : normalement, cela devrait être possible.

Mme L. Volant : est-il possible d'avoir un retour sur la nouvelle politique de stationnement ?

M. J.-C. Trotti : nous pouvons constater une diminution de fréquentation sur le parking du Château. Actuellement, la commune doit répondre à des cas particuliers, mais dans l'ensemble l'effet est positif.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 22h20.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton